



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne Culture - 2026

Label "Comme à la maison"

Aide

Label

Comme à la maison

Publié le 21 août 2025

Reading time : 4 minutes



Aurélien Ferreira

La Maison de la terre, Label Comme à la Maison, Poucharramet

Le Conseil départemental soutient les lieux culturels engagés dans la bifurcation écologique à travers le label "Comme à la maison".

Depuis 2019, le Conseil départemental a labellisé 40 lieux culturels.

Le label Comme à la Maison : des lieux culturels engagés dans une démarche de bifurcation écologique

Du nord au sud du Département et traversant l'ensemble des bassins de vie, ruraux ou de montagne, urbain ou périurbain, les lieux "Comme à la maison" prennent des formes très singulières (café associatif, librairie, épicerie solidaire, ressourcerie, jardin créatif en territoire de montagne...) et développent une offre artistique et culturelle pour et par des habitants.

Dans le cadre de sa nouvelle politique en faveur de la bifurcation écologique approuvée en session des 24 et 25 juin 2025, le Conseil départemental a souhaité traduire cette ambition dans le nouveau règlement du label "Comme à la maison". Ainsi, le label devient un levier pour le développement des lieux culturels CAM qui, au-delà de développer un projet culturel favorisant le lien social, sont porteurs de nouveaux récits et de pratiques écoresponsables.

Être un lieu CAM, c'est donner l'envie de choisir des modes de vie plus sobres et durables, qui préservent nos ressources naturelles et diminuent nos émissions de carbone : semer, planter, observer et se réapproprier les espaces naturels, modifier notre alimentation, réduire nos déplacements et ceux des produits que nous échangeons, choisir des mobilités douces, redonner une deuxième ou une troisième vie à des objets ou des biens, organiser notre vie de façon plus responsable. De prendre soin de ce qui est autour de nous.

Être un lieu CAM, c'est renouer avec le vivant en développant l'observation de la nature, en éveillant la curiosité et en sensibilisation le plus grand nombre aux sciences et techniques éthiques.

L'éclosion et la multiplication des éco-lieux culturels CAM sont tout cela à la fois. Tout en répondant à l'impératif de démocratie culturelle exprimé par les habitants et acteurs culturels, ils sont des leviers pour la fabrique de territoires dynamiques engagés dans une démarche de bifurcation écologique et de justice sociale.

"Comme à la maison", un label pour les lieux culturels atypiques

Reconnaître les lieux culturels qui participent à la vie locale (fêtes locales, marchés...) tout en proposant une programmation diversifiée et accessible au plus grand nombre (festivals, ateliers, concerts, ...).

Reconnaître les lieux culturels qui réunissent les conditions d'accessibilité (tarifaire, amplitude horaire d'ouverture...), d'accueil et de convivialité pour favoriser le lien social et les rencontres (café, espaces chaleureux, espaces végétalisés...).

Encourager les lieux culturels de proximité qui s'adaptent à de multiples besoins en adaptant leurs espaces, leurs propositions (ex. atelier de réparation de vélos, cuisine partagée, espace de co working, ...).

Encourager des lieux bien repérés par les habitants qui favorisent le bénévolat et facilitent la réalisation d'initiatives locales.

Encourager et accompagner les lieux culturels engagés dans une démarche écoresponsable au travers un ou plusieurs des enjeux suivants :

- Préserver les biodiversités et améliorer le cadre de vie ;
- Privilégier une alimentation saine et durable pour tous ;
- Gérer les déchets et le tri ;
- Préserver les ressources et limiter l'impact carbone ;
- Contribuer à réduire les impacts de déplacement dans une démarche inclusive et solidaire ;
- Sensibiliser, former et accompagner aux démarches écoresponsables.

Qui est concerné ?

Peuvent candidater pour l'obtention du label "Comme à la Maison", les lieux de culture publics ou privés (à titre d'exemple : cafés associatifs culturels, médiathèques, pôles culturels, lieux de création et de diffusion, etc.).

L'appel à candidature est également ouvert aux établissements dont l'activité principale n'est pas culturelle mais qui proposent une programmation culturelle et qui répondent aux objectifs d'écoresponsabilité de ce label.

Comment en bénéficier ?

Se référer au règlement ci-après.

Label "Comme à la maison" - Règlement de l'appel à candidature 2026

[Télécharger](#)

Calendrier

- **2 avril 2026** : lancement de l'appel à candidatures sur le portail des subventions départementales : subventions.haute-garonne.fr
- **24 mai 2026** : clôture de l'appel à candidatures. Le respect de cette date limite pour le dépôt des candidatures est impératif. Tout dépôt de candidature au-delà de cette date sera considéré irrecevable.
- **Octobre 2026** : Notification des décisions de labellisation

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être déposées avant le **24 mai 2026** soit directement en ligne en suivant les instructions sur la plateforme subventions.haute-garonne.fr télé service "appels à projets – Label culture" sous thématique "label Comme à la maison" ou par courrier à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Haute-Garonne subventions
1, boulevard de la Marquette
31000 Toulouse

[Faire la demande en ligne](#)

Voir le dossier de candidature ci-après.

Dossier de candidature Label "Comme à la maison" 2026

[Télécharger](#)

Agenda des lieux labellisés